



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE **NIVEAU ORANGE** POUR LES ORAGES**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le 12 août 2020 à 11h00
Fin de phénomène prévue le 12 août 2020 à 16h00

Qualification du phénomène :

Système orageux potentiellement violent traversant ce mercredi le nord-ouest de la France, dont la Vendée

Situation actuelle :

Foyers orageux locaux sur la Vendée.

Évolution prévue :

Des foyers orageux locaux se produisent ponctuellement en matinée entre la Vendée et la Bretagne.

En fin de matinée, les cellules orageuses s'amplifient et s'organisent en un système plus dense. Ce corps orageux actif, et de plus en plus violent, remonte en début d'après-midi sur le Val de Loire.

L'épisode sera bref (1 ou 2 heures) mais intense avec grêle, pluies fortes, activité électrique notable et rafales pouvant localement dépasser les 100 km/h.

A l'avant du système comme à l'arrière et la nuit prochaine, des orages plus ponctuels et isolés peuvent encore se déclencher (Vigilance niveau Jaune).

Consignes aux maires :

dès le début de la période à risque (le 12 août 2020 à 11h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

La Roche-sur-Yon, le 12/08/2020

le préfet,

Benoît BROCARD